



Circulaire n° 4183

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Appel à projets « Vélosummer 2023 »

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de Monsieur le Ministre du Tourisme concernant le sujet sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Luxembourg, le 14 octobre 2022

Affaire suivie par :
Mme Anne Haag/ M. Claude Halsdorf /M. Jeff Bieber
Email : velosummer@eco.etat.lu

Lettre circulaire aux communes

Concerne : Appel à candidatures « Vélosummer 2023 »

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que la Direction générale du tourisme auprès du Ministère de l'Économie et le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics souhaitent organiser le « Vélosummer 2023 » et de poursuivre ainsi la promotion du Grand-Duché comme destination du tourisme à vélo.

En effet, au vu du succès des éditions précédentes, une quatrième édition aura lieu du **samedi 29 juillet au dimanche 27 août 2023**.

Pour cette raison, des groupements de communes voisines sont de nouveau invités à proposer des itinéraires cyclables attractifs qui mettent en valeur les atouts touristiques des différentes régions au Luxembourg.

Si votre commune souhaite participer au « Vélosummer 2023 », nous vous invitons à considérer les points suivants afin de faciliter la planification de cette nouvelle édition :

- **Circuits intercommunaux** : des circuits à vélo qui traversent plusieurs communes, voire différentes régions.
- **Sécurité routière** : comme la sécurité à vélo doit être au cœur de la réflexion, il est conseillé de recourir au maximum aux itinéraires cyclables existants et aux chemins vicinaux. Si toutefois un itinéraire particulièrement attractif du point de vue cyclo-touristique ne peut être réalisé autrement, l'Administration des Ponts et Chaussées analysera si un tronçon de route étatique hors localité pourra être réservé, de façon

temporaire, aux cyclistes et aux riverains dudit tronçon dans le cadre du « Vélosummer 2023 ».

- **Itinéraires cyclo-touristiques** : les boucles cyclables peuvent être regroupées sous différents thèmes (culturel, familial, etc.) mettant en évidence les attraits touristiques de votre région. Chaque circuit devrait être emprunté par tout type de vélo et idéalement présenter une distance variant de 15 à 50 km.
- **Valorisation des acteurs régionaux** : une collaboration avec les attractions et structures touristiques ainsi que les établissements Horeca se situant dans les environs des circuits à vélo proposés est vivement recommandée.

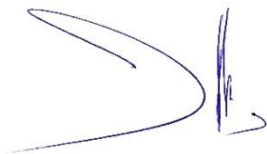
En étroite coopération avec l'Administration des Ponts et Chaussées et les Offices Régionaux de Tourisme (ORT), les différentes propositions seront analysées quant à leur faisabilité afin d'élaborer un concept cohérent d'itinéraires cyclables pour l'édition du « Vélosummer 2023 ».

Nous vous invitons à envoyer vos propositions d'itinéraires cyclables jusqu'au 16 décembre 2022 à l'adresse mail suivante : velosummer@eco.etat.lu. N'hésitez pas à solliciter de l'aide auprès de votre ORT ou de nous faire part de vos questions sur velosummer@eco.etat.lu.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Ministre du Tourisme,

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics,



Lex Delles



François Bausch